



28 mars 2023

(23-2193)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE LMR ET DE PESTICIDES –
PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 448: LMR DE L'UE POUR
L'ALPHA CYPERMÉTHRINE, LA BUPROFÉZINE, LE CHLOROTHALONIL, LE
CHLORPYRIFOS, LE CHLORPYRIFOS MÉTHYL, LE DIFLUBENZURON,
L'ÉTHOXYLSULFURON, LE GLUFOSINATE, L'IMAZALIL, L'IOXYNIL,
L'IPRODIONE, LE MANCOZÈBE, LE MOLINATE, LE
PICOXYSTROBINE ET LE TÉPRALOXYDIM**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 27 mars 2023, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion des 22-24 mars 2023 du Comité SPS de l'OMC et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis, ainsi que le Costa Rica, l'Équateur, le Paraguay et d'autres Membres, continuent d'exprimer des préoccupations quant aux processus restrictifs pour le commerce appliqués par l'Union européenne pour l'examen des pesticides et pour le retrait ou la réduction des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides.
2. L'Union européenne n'a cessé d'affirmer que ses mesures relatives aux pesticides et aux LMR sont transparentes, fondées sur des preuves scientifiques et non discriminatoires. Malheureusement, les États-Unis continuent d'avoir des questions concernant les procédures réglementaires de l'UE, le fondement scientifique des déterminations et le traitement des produits importés.
3. Nous rappelons également que l'Union européenne continue de faire référence à ce qu'elle nomme le principe ALARA (niveau aussi raisonnablement bas que possible). Comme nous l'avons déclaré à la réunion du Comité de novembre 2022, ce concept n'est ni pertinent ni applicable aux résidus de pesticides, et nous rappelons à l'Union européenne l'obligation qu'ont les Membres d'appliquer les mesures les moins restrictives qui assurent leur niveau de protection déclaré.
4. Les États-Unis soulignent à nouveau l'importance d'utiliser un processus d'application fondé sur des données scientifiques et sur les risques, qui facilite les échanges d'une manière compatible avec l'Accord SPS. Malheureusement, l'approche de l'UE introduit un degré d'incertitude inutile pour les agriculteurs et les partenaires commerciaux, ne fait pas progresser les efforts communs en faveur de la sécurité alimentaire mondiale et du renforcement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale, et apparaît plus restrictive pour le commerce qu'il n'est nécessaire.
5. Nous relevons que l'utilisation continue d'autorisations d'urgence dans l'Union européenne pour des substances actives qui ne sont plus approuvées pour être utilisées au sein de l'Union européenne est la preuve de l'importance de certains outils de protection des cultures, ainsi que l'absence d'autres solutions efficaces et économiques, tant dans l'Union européenne que pour les agriculteurs dans le monde entier.
6. De plus, l'utilisation, par l'UE, d'autorisations d'urgence est cohérente avec les évaluations, effectuées par l'EFSA elle-même, des autorisations d'utilisation d'urgence pour des insecticides importants, évaluations qui mettent souvent en évidence qu'il n'existe pas de solutions de substitution efficaces ou qu'il y a un risque de résistance des insectes aux autres produits.

7. Nos cultivateurs et transformateurs sont de plus en plus préoccupés par le fait que l'Union européenne continue de mettre en œuvre des périodes de transition qui ne prévoient pas un délai suffisant pour permettre à des produits de base produits légalement de sortir des circuits commerciaux et qui semblent instaurer des différences de traitement entre les produits nationaux et les produits importés.

8. Des agriculteurs dans le monde entier comptent sur l'accès à la gamme complète d'outils et de technologies disponibles pour la production agricole et ces outils sont essentiels pour atténuer les risques en matière de sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté.

9. Cet accès est facilité par des systèmes de réglementation qui fonctionnent bien, qui sont objectifs et fondés sur la science et qui protègent les consommateurs tout en établissant les bases d'un commerce équitable.

10. Ces outils et technologies jouent un rôle essentiel dans la protection des cultures contre les organismes nuisibles et les maladies et permettent aux agriculteurs d'accroître les rendements et la productivité tout en limitant aussi les pertes après récoltes et en réduisant le gaspillage alimentaire inutile, ce qui assure une gestion efficace et durable des ressources investies dans la production alimentaire.

11. L'accès à ces outils favorise une offre abondante de produits alimentaires sûrs et abordables permettant de répondre à aux demandes croissantes des consommateurs mondiaux, dont une grande partie dépend directement ou indirectement de l'agriculture pour assurer leur subsistance.

12. En ces temps d'augmentation de l'insécurité alimentaire mondiale, l'Union européenne doit reconnaître que ses approches réglementaires concernant les pesticides sont de plus en plus éloignées de celles de presque tous les autres Membres de l'OMC, et prendre sérieusement en considération les préoccupations que de nombreux Membres de l'OMC soulèvent depuis des années.
